



DECISION N° **18250375** MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du **15 JUL 2025**

Portant ouverture du concours d'entrée au Cycle de Master Professionnel en Relations Internationales, Filière : **BANQUE-MONNAIE-FINANCE INTERNATIONALES**, à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), de l'Université de Yaoundé II, au titre de l'année académique 2025/2026.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n°2023/007 du 25 juillet 2023 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
- VU le Décret 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le Décret 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret 2018/191 du 04 janvier 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- VU le Décret 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- VU le Décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
- VU le Décret 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- VU le Décret 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret 2017/ 320 du 27 juin 2017 portant nomination des responsables dans les Universités d'Etat ;
- VU la Décision N°18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 07 Avril 2025 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2025/2026.

DECIDE :

Article 1 : Il est porté à la connaissance :

- Des titulaires de la Licence en Sciences Economiques ou de Gestion.
- Des titulaires de tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Qu'un concours sur épreuves pour le recrutement de **trente-cinq (35)** étudiants au Cycle de Master Professionnel en Relations Internationales, **Filière Banque-Monnaie-Finance Internationales** à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) est ouvert au centre unique de Yaoundé.

Article 2 : Le concours comporte une épreuve écrite portant sur la connaissance des Relations Economiques et Financières Internationales et une épreuve de Langue (Français pour les Anglophones et Anglais pour les Francophones).

Article 3 : les candidats inscrits sous réserve de l'un des diplômes ci-dessus mentionnés ne seront définitivement admis, en cas de réussite au concours, que sur présentation de l'original du diplôme ou le cas échéant, de l'attestation de réussite au moment de l'inscription fixée par l'Institut.

Article 4: Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes:

- 01 formulaire de candidature dûment rempli à retirer à la Scolarité de l'IRIC ou sur les sites du MINESUP : <http://www.minesup.gov.cm> et de l'IRIC : www.ircuy2.com;
- 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- 01 copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé avec relevé de notes, signés par les autorités académiques compétentes ;
- 01 certificat médical datant de moins de (03) trois mois ;
- 01 curriculum vitae ;
- 01 extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 04 cartes photos d'identité 4x4 portant les noms et prénoms au verso;
- 01 autorisation formelle de concourir de l'employeur pour les candidats travailleurs ;
- 01 reçu de versement des frais de concours ;
- 01 enveloppe A4 timbrée à 1500 F.CFA comprenant les nom et adresse complets du candidat.

Article 5: Le concours visé à l'article 1 ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux sexes, âgés de 32 ans au plus au 30 août 2025 : toutefois, les travailleurs et les candidats étrangers composant hors quota seront soumis à des conditions d'âge et financières particulières

Article 6: Les droits d'inscription au concours s'élèvent à **20.000** (vingt mille) FCFA pour les candidats réguliers et **30.000** (trente mille) FCFA pour les candidats travailleurs, payables à la banque SCB, Agence du 20 Mai, face MINESUP au compte **N°10002 00069 90000231495 93 intitulé IRIC/CONCOURS**. Ces droits, non remboursables sont destinés à couvrir les charges générées par l'organisation du concours.

NB. : Le paiement de ces frais est conditionné par la délivrance d'un quitus par le Régisseur des recettes de l'IRIC après vérification du dossier par la Scolarité.

Article 7: Les dossiers complets seront déposés au Service de la Scolarité de l'IRIC, au plus tard **Vendredi 03 Octobre 2025 à 15h30**.

Article 8 : les candidats peuvent également s'inscrire en ligne via le lien <https://concours.ircuy2.com> au plus tard **Vendredi 03 Octobre 2025 à 15h30**.

Seuls les candidats présentant un dossier réglementaire complet seront autorisés à composer. Ils devront alors se présenter devant les salles trente minutes avant le début de chaque épreuve, munis de leur carte nationale d'identité.

Article 9 : Le concours aura lieu le **Mardi 07 Octobre 2025**:

9h-12h : Epreuve écrite sur les Relations Economiques et financières Internationales

14h-16h : Epreuve écrite de Langues.

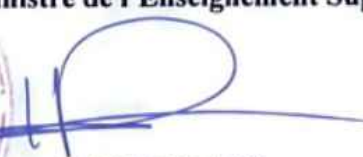
Oral : La date des épreuves orales pour les candidats admissibles sera indiquée ultérieurement.

Article 10 : Le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité, le Recteur de l'Université de Yaoundé II et le Directeur de l'IRIC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera enregistrée et communiquée en Français et en Anglais partout où besoin sera.

R

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur,




Jacques FAME NDONGO



18250375
DECISION N° /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC of 15 JUL 2025
To launch the competitive entrance examination into the Professional Postgraduate (Masters) Cycle in International Relations, Major in INTERNATIONAL BANKING AND FINANCE of the International Relations Institute of Cameroon (IRIC) of the University of Yaounde II, for the 2025-2026 academic year.

THE MINISTER OF STATE, MINISTER OF HIGHER EDUCATION:

MINDFUL of the Constitution;
MINDFUL of Law No. 2023/007 of 25 July 2023 on Higher Education Orientation in Cameroon;
MINDFUL of Decree 2018/190 of 02 March 2018 amending and supplementing certain provisions of Decree 2011/408 of 09 December 2011 on the organization of the Government;
MINDFUL of the Decree 2011/410 of 09 December 2011 on the formation of the Government;
MINDFUL of Decree 2018/191 of 4 January 2018 on the reorganization of the Government;
MINDFUL of Decree No. 93/026 of 19 January 1993 on the establishment of Universities;
MINDFUL of Decree 2005/342 of 10 September 2005 amending and supplementing certain provisions of Decree 93/027 of 19 January 1993 laying down common provisions for universities;
MINDFUL of Decree No 93/032 of 19 January 1993 laying down the financial regime applicable to universities;
MINDFUL of Decree 2012/433 of 1 October 2012 on the organization of the Ministry of Higher Education;
MINDFUL of Decree 2015/398 of 15 September 2015 appointing rectors in certain State Universities;
MINDFUL of Decree 2013/0891/PM of 12 March 2013 appointing officials to the Ministry of Higher Education;
MINDFUL of Decree 2017/ 320 of 27 June 2017 appointing officials in State Universities;
MINDFUL of Decision N°18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC of 7 April 2025 setting the timetable for entrance examinations to Cameroon's State University institutions and Schools under academic guardianship of MINESUP for the 2025/2026 academic year.

DECIDES

Article 1: The public hereby informed that:

- Holders of a Bachelor's degree in Economics and Management.
- Holders of any other diploma admitted in equivalence or exemption by the Minister of Higher Education.

That a competitive examination for the recruitment of **thirty five (35)** students for the Professional **Master's programme in International Relations, Banking and Finance** at the International Relations Institute of Cameroon (IRIC) is offered at the unique centre in Yaounde.

Article 2: The competitive examination includes a written test on knowledge of International Economic and Financial Relations and a Language test (French for Anglophones and English for Francophones).

Article 3: candidates registered subject to one of the above-mentioned diplomas will only be finally admitted, if they succeed in the competitive examination, when they present the original of the diploma or, where applicable, the attestation at the time of registration set by the Institute.

Article 4: The application files include the following documents:

CENTRE NATIONAL DE PRÉPARATION AUX CONCOURS



PREPA CONCOURS 2025

Prépare-toi dès maintenant

**PRÉPARATION AUX
CONCOURS DE
MÉDECINE**

**PRÉPARATION AUX CONCOURS
D'ENSEIGNEMENT**

**PRÉPARATION AUX CONCOURS
DE BOURSE**

**PRÉPARATION AUX CONCOURS
ADMINISTRATIFS**

 **655 51 46 67**

 **infos concours et éducations**

www.infosconcourseducation.com

- 01 completed application form to be collected from IRIC department of studies, or from MINESUP websites: <http://www.minesup.gov.cm>. and IRIC: www.ircuy2.com;
- 01 certified copy of birth certificate less than three (03) months old;
- 01 certified copy of the highest diploma with transcripts, signed by the competent academic authorities;
- 01 medical certificate less than three (03) months old ;
- 01 curriculum vitae;
- 01 certificate of non-conviction less than three (03) months old;
- 04 4x4 passport size photos with names and surnames on the back;
- 01 formal authorization to compete from the employer for candidates who are workers;
- 01 receipt of payment of registration fees for examination;
- 01 A4 envelope with a 1500 FCFA stamp including the full name and address of the candidate.

Article 5: The competitive examination referred to in Article 1 above is open to Cameroonians of either sexes, aged 32 years or less as of 30 August 2025: however, workers and foreign candidates in excess of the quota will be subject to special age and financial conditions

Article 6: The registration fee for the competitive examination is **20,000** (twenty thousand) CFA francs for regular candidates and **30,000** (thirty thousand) CFA francs for candidates who are workers and are payable to the SCB bank, Agency of the 20th May boulevard, opposite MINESUP to account number **10002 00069 9000000231495 93** entitled **IRIC/Competitive Examination**. These non-refundable fees are intended to cover the costs generated by the organization of the competitive examination.

NB. : The payment of these fees is subject to the issuance of a receipt by the IRIC Revenue Manager after verification of the file by the department of studies.

Article 7: Complete files will be submitted to the Department of Studies, IRIC, on **Friday, October 3, 2025 latest 3:30 p.m.**

Article 8 : Candidates can also register online via the link <https://concours.ircuy2.com> on **Friday, October 3, 2025 latest 3:30 p.m.**

Only candidates with a complete file will be allowed to sit for the examination. They must then report to the halls thirty minutes before the start of each examination, with their national identity card.

Article 9: The competitive examination will take place on **Tuesday, October 7, 2025:**

9am-12pm: Written examination on International Economic and Financial Relations

2pm-4pm: Written language test.

Orals: The date of the oral tests for successful candidates will be indicated at a later date.

Article 10 : The Director of Academic Accreditations and Quality, the Rector of the University of Yaounde II and the Director of IRIC shall each be responsible for the execution of this Decision, which shall be registered and communicated in French and English wherever necessary.


Jacques FAME NDONGO

Ministry of State, Ministry of Higher Education

14/07/25
8

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ACCREDITATIONS
UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF UNIVERSITY
ACCREDITATIONS AND QUALITY

DECISION N° **18250373** /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du **15 JUL 2025**

Portant ouverture du concours d'entrée au Cycle de Master Professionnel en Relations Internationales, Filière : **COMMUNICATION ET ACTION PUBLIQUE INTERNATIONALES**, à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) de l'Université de Yaoundé II, au titre de l'année académique 2025/2026.

LE MINISTRE D'ETAT. MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n°2023/007 du 25 juillet 2023 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
- VU le Décret 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le Décret 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret 2018/191 du 04 janvier 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- VU le Décret 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- VU le Décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
- VU le Décret 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- VU le Décret 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret 2017/320 du 27 juin 2017 portant nomination des responsables dans les Universités d'Etat ;
- VU la Décision N°18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 07 Avril 2025 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2025/2026.

DECIDE :

Article 1 : Il est porté à la connaissance :

- Des titulaires de la Licence en Sciences et Techniques de l'Information et de la communication, en Droit, en Sciences Politiques, en Lettres et Sciences Humaines.
- Des titulaires de tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Qu'un concours sur épreuves pour le recrutement de **trente-cinq (35) étudiants** au Cycle de Master Professionnel en Relations Internationales, **Filière Communication et Action Publique Internationales** à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) est ouvert au centre unique de Yaoundé.

Article 2 : Le concours comporte une épreuve écrite portant sur la connaissance des Relations Internationales et des Techniques de Communication et une épreuve de Langue (Français pour les Anglophones et Anglais pour les Francophones).

Article 3 : les candidats inscrits sous réserve de l'un des diplômes ci-dessus mentionnés ne seront définitivement admis, en cas de réussite au concours, que sur présentation de l'original

du diplôme ou le cas échéant, de l'attestation de réussite au moment de l'inscription fixée par l'Institut.

Article 4: Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes les pièces suivantes :

- 1) 01 formulaire de candidature dûment rempli à retirer à la Scolarité de l'IRIC ou sur les sites du MINESUP : <http://www.minesup.gov.cm> et de l'IRIC : www.ircuy2.com;
- 2) 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- 3) 01 copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé avec relevé de notes, signés par les autorités académiques compétentes ;
- 4) 01 certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- 5) 01 curriculum vitae ;
- 6) 01 extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 7) 04 cartes photos d'identité 4x4 portant les noms et prénoms au verso;
- 8) 01 autorisation formelle de concourir de l'employeur pour les candidats travailleurs ;
- 9) 01 reçu de versement des frais de concours ;
- 10) 01 enveloppe A4 timbrée à 1500FCFA comprenant les nom et adresse complets du candidat ;

NB. : Le paiement de ces frais est conditionné par la délivrance d'un quitus par le Régisseur des recettes de l'IRIC après vérification du dossier par la Scolarité.

Article 5: Le concours visé à l'article 1 ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux sexes, âgés de 32 ans au plus au 30 août 2025 ; toutefois, les travailleurs et les candidats étrangers composant hors quota seront soumis à des conditions d'âge et financières particulières

Article 6: Les droits d'inscription au concours s'élèvent à **20.000** (vingt mille) FCFA pour les candidats réguliers et **30.000** (trente mille) FCFA pour les candidats travailleurs payables à la banque SCB, Agence du 20 Mai, face MINESUP au compte **N°10002 00069 90000231495 93 intitulé IRIC/CONCOURS**. Ces droits, non remboursables sont destinés à couvrir les charges générées par l'organisation du concours.

Article 7: Les dossiers complets seront déposés au Service de la Scolarité de l'IRIC, **Lundi 6 Octobre 2025 au plus tard à 15h30**.

Article 8 : les candidats peuvent également s'inscrire en ligne via le lien <https://concours.ircuy2.com> au plus tard **le 6 Octobre 2025 à 18 heures**.

Seuls les candidats présentant un dossier réglementaire complet seront autorisés à composer. Ils devront alors se présenter devant les salles trente minutes avant le début de chaque épreuve, munis de leur carte nationale d'identité.

Article 9 : Le concours aura lieu le **Mercredi 08 Octobre 2025:**

9h-12h : Epreuve écrite sur les Relations Internationales et les Techniques de Communication.

14h-16h : Epreuve écrite de Langues.

Oral : La date des épreuves orales pour les candidats admissibles sera indiquée ultérieurement

Article 10 : Le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité, le Recteur de l'Université de Yaoundé II et le Directeur de l'IRIC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera enregistrée et communiquée en Français et en Anglais partout où besoin sera.

Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur,



Jacques FAME NDONGO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ACCREDITATIONS
UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE

DEPARTMENT OF UNIVERSITY
ACCREDITATIONS AND QUALITY

DECISION N° 18250373 /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC of 15 JUL 2025
Launching the entrance examination for the Professional Master's Cycle in International Relations, Programme : INTERNATIONAL COMMUNICATION AND PUBLIC ACTION, at the International Relations Institute of Cameroon (IRIC) of the University of Yaounde II, for the academic year 2025/2026.

THE MINISTER OF STATE, MINISTER OF HIGHER EDUCATION:

MINDFUL of the Constitution;
MINDFUL of Law No. 2023/007 of 25 July 2023 on Higher Education Orientation in Cameroon;
MINDFUL of Decree 2018/190 of 02 March 2018 amending and supplementing certain provisions of Decree 2011/408 of 09 December 2011 on the organization of the Government;
MINDFUL of the Decree 2011/410 of 09 December 2011 on the formation of the Government;
MINDFUL of Decree 2018/191 of 4 January 2018 on the reorganization of the Government;
MINDFUL of Decree No. 93/026 of 19 January 1993 on the establishment of Universities;
MINDFUL of Decree 2005/342 of 10 September 2005 amending and supplementing certain provisions of Decree 93/027 of 19 January 1993 laying down common provisions for universities;
MINDFUL of Decree No 93/032 of 19 January 1993 laying down the financial regime applicable to universities;
MINDFUL of Decree 2012/433 of 1 October 2012 on the organization of the Ministry of Higher Education;
MINDFUL of Decree 2015/398 of 15 September 2015 appointing rectors in certain State Universities;
MINDFUL of Decree 2013/0891/PM of 12 March 2013 appointing officials to the Ministry of Higher Education;
MINDFUL of Decree 2017/ 320 of 27 June 2017 appointing officials in State Universities;
MINDFUL of Decision No.N°18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC of 7 April 2025 setting the timetable for entrance examinations to Cameroon's State University institutions and Schools under academic guardianship of MINESUP for the 2025/2026 academic year.

DECIDES:

Article 1: The public hereby informed that:

- Holders of a Bachelor's degree in Information and Communication Sciences and Techniques, Law, Political Science, Humanities and Social Sciences.
- Holders of any other diploma admitted in equivalence or exemption by the Minister of Higher Education.

That a competitive examination for the recruitment of **thirty five(35) students** for the Professional **Master's programme in International Relations, Communication and International Public Action** at the International Relations Institute of Cameroon (IRIC) is offered at the unique centre in Yaounde.

Article 2: The competitive examination includes a written test on knowledge of International Relations and Communication Techniques and a Language test (French for Anglophones and English for Francophones).

Article 3: candidates registered subject to one of the above-mentioned diplomas will only be finally admitted, if they succeed in the competitive examination, when they present the original of the diploma or, where applicable, the attestation at the time of registration set by the Institute.

Article 4: The application files include the following documents:

- 1) 01 completed application form to be collected from IRIC department of studies, or from MINESUP websites: <http://www.minesup.gov.cm> and IRIC: www.ircuy2.com
- 2) 01 certified copy of birth certificate less than three (03) months old;
- 3) 01 certified copy of the highest diploma with transcripts, signed by the competent academic authorities;
- 4) 01 medical certificate less than three (03) months old;
- 5) 01 curriculum vitae;
- 6) 01 certificate of non-conviction less than three (03) months old;
- 7) 04 4x4 passport size photos with names and surnames on the back;
- 8) 01 formal authorization to compete from the employer for candidates who are workers;
- 9) 01 a receipt of payment of registration fees for examination;
- 10) 01 A4 envelope with a 1500 FCFA stamp including the full name and address of the candidate;

Article 5: The competitive examination referred to in Article 1 above is open to Cameroonians of sexes, aged 32 years or less as of 30 August 2025; however, workers and foreign candidates in excess of the quota will be subject to special age and financial conditions

Article 6: The registration fee for the competitive examination is **20,000** (twenty thousand) CFA francs for regular candidates and **30,000** (thirty thousand) CFA francs for candidates who are workers and are payable to the SCB bank, Agency of the 20th May boulevard, opposite MINESUP to account number **10002 00069 9000000231495 93** entitled **IRIC/Competitive Examination**. These non-refundable fees are intended to cover the costs generated by the organization of the competitive examination.

NB. : The payment of these fees is subject to the issuance of a receipt by the IRIC Revenue Manager after verification of the file by the department of studies.

Article 7: Complete files will be submitted to the Department of Studies, IRIC, on **Monday, October 6, 2025 latest 3:30 p.m.**

Article 8: Candidates can also register on line via the link <https://concours.ircuy2.com> on **Monday, Octobre 6, 2025 latest 18.p.m.**

Only candidates with a complete file will be allowed to sit for the examination. They must then report to the halls thirty minutes before the start of each examination, with their national identity cards.

Article 9: The competitive examination will take place on **Wednesday, October 8, 2025:**

9am-12pm: Written examination on International Relations and Communication Techniques.

2pm-4pm: Written language test.

Orals: The date of the oral tests for successful candidates will be indicated at a later date.

Article 10 : The Director of Academic Accreditations and Quality, the Rector of the University of Yaounde II and the Director of IRIC shall each be responsible for the execution of this Decision, which shall be registered and communicated in French and English wherever necessary.



Jacques FAME NDONGO
Ministry of State, Ministry of Higher Education



DECISION N° **18250372** /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du **15 JUIL 2025**
Portant ouverture du concours d'entrée au Cycle de Master Professionnel en Relations Internationales : Filière CONTENTIEUX INTERNATIONAL à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) de l'Université de Yaoundé II, au titre de l'année académique 2025/2026.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR:

- VU la Constitution ;
VU la Loi n°2023/007 du 25 juillet 2023 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
VU le Décret 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le Décret 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret 2018/191 du 04 janvier 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
VU le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
VU le Décret 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
VU le Décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
VU le Décret 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
VU le Décret 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
VU le Décret 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
VU le Décret 2017/ 320 du 27 juin 2017 portant nomination des responsables dans les Universités d'Etat ;
VU la Décision N° N°18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 7 Avril 2025 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2025/2026.

DECIDE:

Article 1 : Il est porté à la connaissance :

- Des titulaires de la Licence en Droit.
- Des titulaires de tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Qu'un concours sur épreuves pour le recrutement de **trente-cinq (35) étudiants** au Cycle de Master Professionnel en Relations Internationales, **Filière Contentieux International** à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) est ouvert au centre unique de Yaoundé.

Article 2 : Le concours comporte une épreuve écrite portant sur la connaissance des Relations Internationales et du Droit International et une épreuve de Langue (Français pour les Anglophones et Anglais pour les Francophones).

Article 3 : les candidats inscrits sous réserve de l'un des diplômes ci-dessus mentionnés ne seront définitivement admis, en cas de réussite au concours, que sur présentation de

l'original du diplôme ou le cas échéant, de l'attestation de réussite au moment de l'inscription fixée par l'Institut.

Article 4: Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes:

- 01 formulaire de candidature dûment rempli à retirer à la Sclarité de l'IRIC ou sur les sites du MINESUP : <http://www.minesup.gov.cm> et de l'IRIC : www.ircuy2.com
- 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- 01 copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé avec relevé de notes, signés par les autorités académiques compétentes ;
- 01 certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- 01 curriculum vitae ;
- 01 extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 04 cartes photos d'identité 4x4 portant les noms et prénoms au verso ;
- 01 autorisation formelle de concourir de l'employeur pour les candidats travailleurs ;
- 01 reçu de versement des frais de concours ;
- 01 enveloppe A4 timbrée à 1500 F.CFA comprenant les nom et adresse complets du candidat ;

Article 5: Le concours visé à l'article 1 ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux sexes, âgés de 32 ans au plus au 30 août 2025 : toutefois, les travailleurs et les candidats étrangers composant hors quota seront soumis à des conditions d'âge et financières particulières.

Article 6: Les droits d'inscription au concours s'élèvent à 20.000 (vingt mille) FCFA pour les candidats réguliers et 30.000 (trente mille) FCFA pour les candidats travailleurs payables à la banque SCB, Agence du 20 Mai, face MINESUP au compte N°10002 00069 90000231495 93 intitulé IRIC/CONCOURS. Ces droits, non remboursables sont destinés à couvrir les charges générées par l'organisation du concours.

NB. : Le paiement de ces frais est conditionné par la délivrance d'un quitus par le Régisseur des recettes de l'IRIC après vérification du dossier par la Sclarité.

Article 7: Les dossiers complets seront déposés au Service de la Sclarité de l'IRIC, **Vendredi 03 Octobre 2025** au plus tard à 15h30.

Article 8 : les candidats peuvent également s'inscrire en ligne via le lien <https://concours.ircuy2.com> le **Vendredi 03 Octobre 2025**.

Seuls les candidats présentant un dossier règlementaire complet seront autorisés à composer. Ils devront alors se présenter devant les salles trente minutes avant le début de chaque épreuve, munis de leur carte nationale d'identité.

Article 9 : Le concours aura lieu le **Mardi 07 Octobre 2025:**

9h-12h : Epreuve écrite sur les Relations Internationales et le Droit International.

14h-16h : Epreuve écrite de Langue.

Oral : La date des épreuves orales pour les candidats admissibles sera indiquée ultérieurement.

2

Article 10 : Le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité, le Recteur de l'Université de Yaoundé II et le Directeur de l'IRIC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué en Français et en Anglais partout où besoin sera.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur,



Jacques FAME NDONGO



DECISION N° **18250371** /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/ du **15 JUL 2025**
Portant ouverture du concours d'entrée au Cycle de Master Professionnel en Relations Internationales,
Filière : INTEGRATION REGIONALE ET MANAGEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES, à
l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), de l'Université de Yaoundé II, au titre de
l'année académique 2025/2026.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR:

- VU la Constitution ;
VU la Loi n°2023/007 du 25 juillet 2023 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
VU le Décret 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le Décret 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret 2018/191 du 04 janvier 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
VU le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
VU le Décret 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
VU le Décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
VU le Décret 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
VU le Décret 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
VU le Décret 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
VU le Décret 2017/ 320 du 27 juin 2017 portant nomination des responsables dans les Universités d'Etat ;
VU la Décision N°18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 7 Avril 2025 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2025/2026.

DECIDE :

Article 1 : Il est porté à la connaissance :

- Des titulaires de la Licence en Droit, en Sciences Politiques, Sciences Economiques ou de Gestion, en Lettres et Sciences Humaines.
- Des titulaires de tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Qu'un concours sur épreuves pour le recrutement de **trente-cinq (35) étudiants** au Cycle de Master Professionnel en Relations Internationales, **Filière Intégration Régionale et Management des Institutions Communautaires** à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) est ouvert au centre unique de Yaoundé.

Article 2 : Le concours comporte une épreuve écrite portant sur la connaissance des Relations Internationales et des questions d'Intégration Régionale et une épreuve de Langue (Français pour les Anglophones et Anglais pour les Francophones).

Article 3 : les candidats inscrits sous réserve de l'un des diplômes ci-dessus mentionnés ne seront définitivement admis, en cas de réussite au concours, que sur présentation de l'original du diplôme ou le cas échéant, de l'attestation de réussite au moment de l'inscription fixée par l'Institut.

Article 4: Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes :

- 01 formulaire de candidature dûment rempli à retirer à la Sclolarité de l'IRIC ou sur les sites du MINESUP : <http://www.minesup.gov.cm> et de l'IRIC : www.ircuy2.com;
- 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- 01 copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé avec relevé de notes, signés par les autorités académiques compétentes ;
- 01 certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- 01 curriculum vitae ;
- 01 extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 04 cartes photos d'identité 4x4 portant les noms et prénoms au verso;
- 01 autorisation formelle de concourir de l'employeur pour les candidats travailleurs ;
- 01 reçu de paiement des frais de concours ;
- 01 enveloppe A4 timbrée à 1500 FCFA comprenant les nom et adresse complets du candidat.

Article 5: Le concours visé à l'article 1 ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux sexes, âgés de 32 ans au plus au 30 août 2025 : toutefois, les travailleurs et les candidats étrangers composant hors quota seront soumis à des conditions d'âge et financières particulières

Article 6: Les droits d'inscription au concours s'élèvent à **20.000** (vingt mille) F.CFA pour les candidats réguliers et **30.000** (trente mille) FCFA pour les candidats travailleurs payables à la banque SCB, Agence du 20 Mai, face MINESUP au compte **N°10002 00069 90000231495 93 intitulé IRIC/CONCOURS**. Ces droits, non remboursables sont destinés à couvrir les charges générées par l'organisation du concours.

NB. : Le paiement de ces frais est conditionné par la délivrance d'un quitus par le Régisseur des recettes de l'IRIC après vérification du dossier par la Sclolarité.

Article 7: Les dossiers complets seront déposés au Service de la Sclolarité de l'IRIC, **Lundi 6 Octobre 2025 au plus tard à 15h30.**

Article 8 : les candidats peuvent également s'inscrire en ligne via le lien <https://concours.ircuy2.com> au plus tard le **6 Octobre 2025 à 18 heures.**

Seuls les candidats présentant un dossier réglementaire complet seront autorisés à composer. Ils devront alors se présenter devant les salles trente minutes avant le début de chaque épreuve, munis de leur carte nationale d'identité.

Article 9 : Le concours aura lieu le **Mercredi 08 Octobre 2025:**

9h-12h : Epreuve écrite sur les Relations internationales et les questions d'intégration régionale

14h-16h : Epreuve écrite de Langue.

Oral : La date des épreuves orales pour les candidats admissibles sera indiquée ultérieurement

Article 10 : Le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité, le Recteur de l'Université de Yaoundé II et le Directeur de l'IRIC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera enregistrée et communiquée en Français et en Anglais partout où besoin sera.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur,




Jacques FAME NDONGO



DECISION N° **18250374** /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC of **15 JUL 2025**
To launch the competitive entrance examination into the Professional Postgraduate (Masters) Cycle in International Relations Major in INTERNATIONAL MARKETING Option of the International Relations Institute of Cameroon (IRIC) of the University of Yaounde II, for the 2025-2026 academic year.

THE MINISTER OF STATE, MINISTER OF HIGHER EDUCATION:

MINDFUL of the Constitution;
MINDFUL of Law No. 2023/007 of 25 July 2023 on Higher Education Orientation in Cameroon;
MINDFUL of Decree 2018/190 of 02 March 2018 amending and supplementing certain provisions of Decree 2011/408 of 09 December 2011 on the organization of the Government;
MINDFUL of the Decree 2011/410 of 09 December 2011 on the formation of the Government;
MINDFUL of Decree 2018/191 of 4 January 2018 on the reorganization of the Government;
MINDFUL of Decree No. 93/026 of 19 January 1993 on the establishment of Universities;
MINDFUL of Decree 2005/342 of 10 September 2005 amending and supplementing certain provisions of Decree 93/027 of 19 January 1993 laying down common provisions for universities;
MINDFUL of Decree No 93/032 of 19 January 1993 laying down the financial regime applicable to universities;
MINDFUL of Decree 2012/433 of 1 October 2012 on the organization of the Ministry of Higher Education;
MINDFUL of Decree 2015/398 of 15 September 2015 appointing rectors in certain State Universities;
MINDFUL of Decree 2013/0891/PM of 12 March 2013 appointing officials to the Ministry of Higher Education;
MINDFUL of Decree 2017/ 320 of 27 June 2017 appointing officials in State Universities;
MINDFUL of Decision No. N°18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC of 7 Avril 2025 setting the timetable for entrance examinations to Cameroon's State University institutions and Schools under academic guardianship of MINESUP for the 2025/2026 academic year.

DECIDES

Article 1: The public hereby informed that:

- Holders of a Bachelor's degree in Economics or Management, Mass Communication Sciences, Law and Political Science.
- Holders of any other diploma admitted in equivalence or exemption by the Minister of Higher Education.

That a competitive examination for the recruitment of **thirty five (35)** students for the Professional **Master's programme in International Relations, Major in International Marketing** at the International Relations Institute of Cameroon (IRIC) is offered at the unique centre in Yaounde.

Article 2: The competitive examination includes a written test on knowledge of International Relations and International Business Techniques and a Language test (French for Anglophones and English for Francophones).

Article 3: candidates registered subject to one of the above-mentioned diplomas will only be finally admitted, if they succeed in the competitive examination, when they present the

original of the diploma or, where applicable, the attestation at the time of registration set by the Institute.

Article 4: The application files include the following documents:

- 01 completed application form to be collected from IRIC department of studies, or from MINESUP websites: <http://www.minesup.gov.cm> and IRIC: www.ircuy2.com;
- 1) 01 certified copy of birth certificate less than three (03) months old;
- 2) 01 certified copy of the highest diploma with transcripts, signed by the competent academic authorities;
- 3) 01 medical certificate less than three (03) months old;
- 4) 01 curriculum vitae;
- 5) 01 certificate of non-conviction less than three (03) months old;
- 6) 04 4x4 passport size photos with names and surnames on the back;
- 7) 01 formal authorization to compete from the employer for candidates who are workers;
- 8) 01 receipt of payment of registration fees for examination;
- 9) 01 A4 envelope with a 1500 FCFA stamp including the full name and address of the candidate;

Article 5: The competitive examination referred to in Article 1 above is open to Cameroonians of sexes, aged 32 years or less as of 30 August 2025: however, workers and foreign candidates in excess of the quota will be subject to special age and financial conditions

Article 6: The registration fees for the competitive examination is 20,000 (twenty thousand) CFA francs for regular candidates and 30,000 (thirty thousand) CFA francs for candidates who are workers and are payable to the SCB bank, Agency of the 20th May boulevard, opposite MINESUP to account number 10002 00069 9000000231495 93 entitled **IRIC/Competitive Examination**. These non-refundable fees are intended to cover the costs generated by the organization of the competitive examination.

NB. : The payment of these fees is subject to the issuance of a receipt by the IRIC Bursar/ Revenue Manager after verification of the file by the department of studies.

Article 7: Complete files will be submitted to the Department of Studies, IRIC, on **Monday, October 6, 2025 latest 3:30 p.m.**

Article 8: Candidates can also register on line via the link <https://concours.ircuy2.com> on **Monday, Octobre 6, 2025 latest 18.p.m.**

Only candidates with a complete file will be allowed to sit for the examination. They must then report to the halls thirty minutes before the start of each examination, with their national identity cards.

Article 9: The competitive examination will take place on **Wednesday, October 8, 2025:**

9am-12pm: Written examination on International Relations and International Business Techniques.

2pm-4pm: Written language test.

Orals: The date of the oral tests for successful candidates will be indicated at a later date.

Article 10 : The Director of Academic Accreditations and Quality, the Rector of the University of Yaounde II and the Director of IRIC shall each be responsible for the execution of this Decision, which shall be registered and communicated in French and English wherever necessary.

R



Jacques FAME NDONGO

The Minister of State, Minister of Higher Education



DECISION N° **18250374** /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du **15 JUL 2025**
Portant ouverture du concours d'entrée au Cycle de Master Professionnel en Relations Internationales, Filière : **MARKETING INTERNATIONAL**, à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), de l'Université de Yaoundé II, au titre de l'année académique 2025/2026.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR:

- VU la Constitution ;
VU la Loi n°2023/007 du 25 juillet 2023 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
VU le Décret 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le Décret 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret 2018/191 du 04 janvier 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
VU le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
VU le Décret 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
VU le Décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
VU le Décret 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
VU le Décret 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
VU le Décret 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
VU le Décret 2017/320 du 27 juin 2017 portant nomination des responsables dans les Universités d'Etat ;
VU la Décision N°18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 7 Avril 2025 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2025/2026.

DECIDE :

Article 1 : Il est porté à la connaissance :

- Des titulaires de la Licence en Sciences Economiques et de Gestion, en Droit, en Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication, en Lettres et Sciences Humaines.
- Des titulaires de tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Qu'un concours sur épreuves pour le recrutement de **trente-cinq (35) étudiants** au Cycle de Master Professionnel en Relations Internationales, **Filière Marketing International** à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) est ouvert au centre unique de Yaoundé.

Article 2 : Le concours comporte une épreuve écrite portant sur la connaissance des Relations Internationales et les Techniques du Commerce International et une épreuve de Langue (Français pour les Anglophones et Anglais pour les Francophones).

Article 3 : les candidats inscrits sous réserve de l'un des diplômes ci-dessus mentionnés ne seront définitivement admis, en cas de réussite au concours, que sur présentation de l'original du diplôme ou le cas échéant, de l'attestation de réussite au moment de l'inscription fixée par l'Institut.

Article 4: Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes:

- 01 formulaire de candidature dûment rempli à retirer à la Scolarité de l'IRIC ou sur les sites du MINESUP : <http://www.minesup.gov.cm> et de l'IRIC : www.ircuy2.com;
- 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- 01 copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé avec relevé de notes, signés par les autorités académiques compétentes ;
- 01 certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- 01 curriculum vitae ;
- 01 extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 04 cartes photos d'identité 4x4 portant les noms et prénoms au verso;
- 01 autorisation formelle de concourir de l'employeur pour les candidats travailleurs ;
- 01 reçu de versement des frais de concours ;
- 01 enveloppe A4 timbrée à 1500 FCFA comprenant les nom et adresse complets du candidat ;

Article 5: Le concours visé à l'article 1 ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux sexes, âgés de 32 ans au plus au 30 août 2025 : toutefois, les travailleurs et les candidats étrangers composant hors quota seront soumis à des conditions d'âge et financières particulières

Article 6: Les droits d'inscription au concours s'élèvent à **20.000** (vingt mille) FCFA pour les candidats réguliers et **30.000** (trente mille) FCFA pour les candidats travailleurs payables à la banque SCB, Agence du 20 Mai, face MINESUP au compte **N°10002 00069 90000231495 93 intitulé IRIC/CONCOURS**. Ces droits, non remboursables sont destinés à couvrir les charges générées par l'organisation du concours.

NB. : Le paiement de ces frais est conditionné par la délivrance d'un quitus par le Régisseur des recettes de l'IRIC après vérification du dossier par la Scolarité.

Article 7: Les dossiers complets seront déposés au Service de la Scolarité de l'IRIC, **Lundi 6 Octobre 2025 au plus tard à 15h30.**

Article 8 : les candidats peuvent également s'inscrire en ligne via le lien <https://concours.ircuy2.com> **au plus tard le 06 Octobre 2025 à 18h.**

Seuls les candidats présentant un dossier réglementaire complet seront autorisés à composer. Ils devront alors se présenter devant les salles trente minutes avant le début de chaque épreuve, munis de leur carte nationale d'identité.

Article 9 : Le concours aura lieu le **Mercredi 08 Octobre 2025.**

9h-12h : Epreuve écrite sur les Relations Internationales et les Techniques du Commerce international.

14h-16h : Epreuve écrite de Langue.

R

Oral: La date des épreuves orales pour les candidats admissibles sera indiquée ultérieurement.

Article 10: Le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité, le Recteur de l'Université de Yaoundé II et le Directeur de l'IRIC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera enregistrée et communiquée en Français et en Anglais partout où besoin sera.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur



Jacques FAME NDONGO